

Département de la Lozère*Nombre de membres en exercice : 35**Nombre de membres présents : 27**Nombre de suffrages exprimés : 27***VOTE :***Pour : 27**Contre : 0**Abstentions : 0***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°28/2020****Date de la convocation du Comité syndical :** dix-sept septembre deux mille vingt**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-quatre septembre deux mille vingt**Membres présents :**

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIÈRE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

OBJET : Budgets – finances – Autorisation d'engagement de la tranche n°1 de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la Ripisylve - dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour la période 2020-2029

Par délibération du 13 décembre 2019 le comité syndical a approuvé le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour la période 2020-2029 et sollicité auprès de la Préfète de l'Aveyron la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de légitimer l'intervention du syndicat sur les propriétés privées.

Il est nécessaire de programmer la 1^{ère} tranche de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la Ripisylve - du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour 2020-2021.

TRANCHE 1

Sur la base de la programmation pré-établie qui sera amenée à être affinée et actualisée par le technicien et qui devra être validée par les collectivités concernées avant travaux, le montant estimatif de la tranche 1 s'élèverait à 99 000,00 € TTC de travaux (soit 82 500,00 € HT) et 8 250,00 € de frais de maîtrise d'œuvre (soit 10% du montant HT des travaux).

Cette dépense englobe :

- le traitement de ripisylves,
- les travaux imprévus,
- les frais de maîtrise d'œuvre.

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE****07 OCT. 2020****BUREAU DU COURRIER**

Le financement prévisionnel de cette 1^{ère} tranche est prévu de la manière suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention) :

Paraphe :

page n° - 53 -

<i>Financeurs</i>	<i>% sur le montant TTC des travaux</i>
Agence de l'Eau Adour Garonne	50,00 %
Conseil Régional Occitanie	20,00 %
Conseil Départemental de l'Aveyron	10,00 %
Autofinancement des collectivités concernées	20,00 %

Ainsi, il convient :

- de programmer cette 1^{ère} tranche de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la Ripisylve - pour les années 2020-2021,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- d'autoriser le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format avant projet définitif,
- de solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- de prévoir le transfert de la dépense correspondante au budget 2020 du syndicat,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROGRAMME** cette 1^{ère} tranche de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la Ripisylve - pour les années 2020-2021,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- **AUTORISE** le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format avant projet définitif,
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **PREVOIT** le transfert de la dépense correspondante au budget 2020 du syndicat
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020

Le Président,

Le Président,

Eric PICARD



MAIRIE LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 OCT. 2020
BUREAU DU COURRIER

Eric PICARD



Paraphe :

E.P.

page n° - 54 -